



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

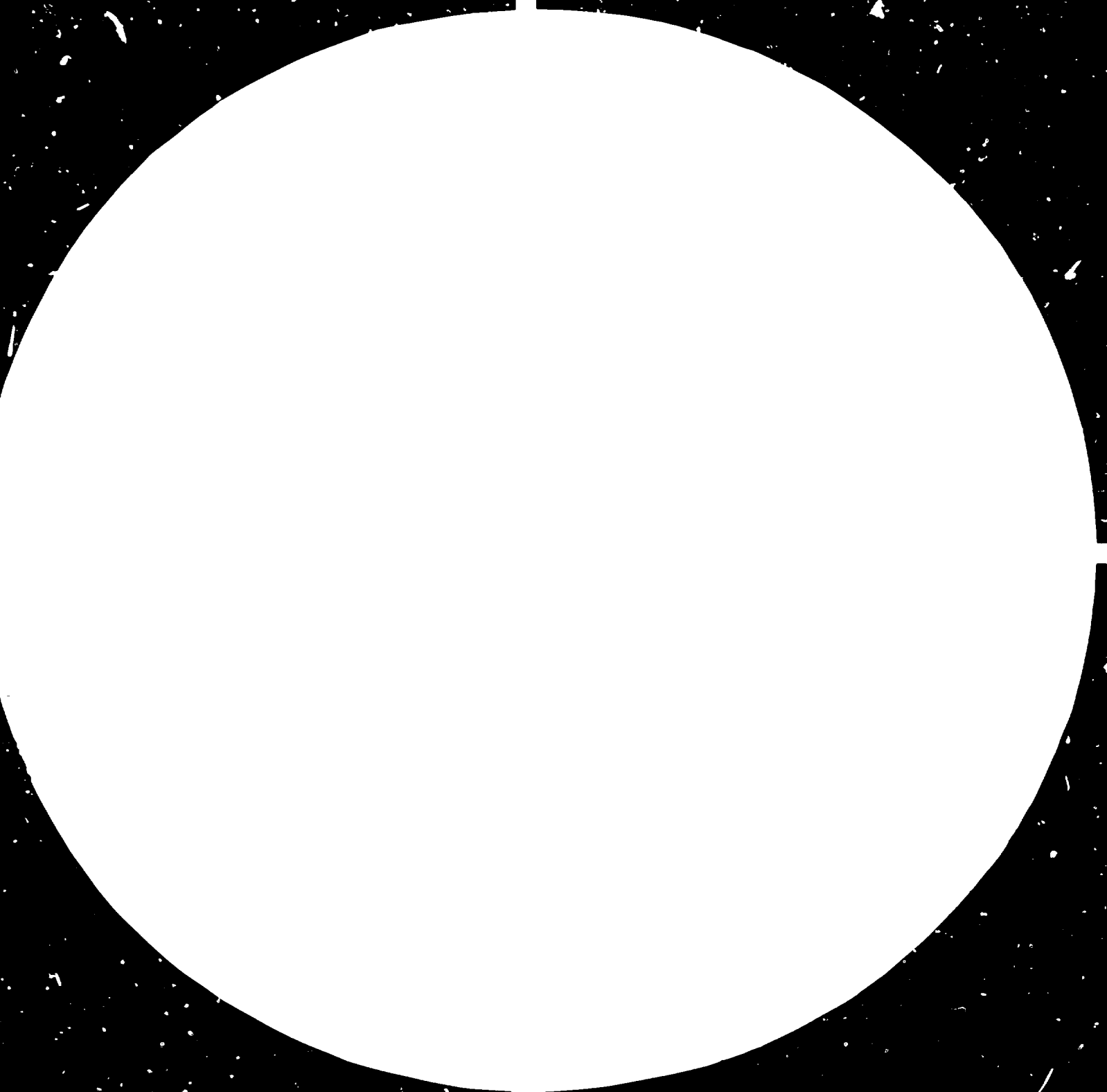
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





2.8 3.2 3.6 4.0 4.5 5.0 5.6 6.3 7.1 8.0 9.0 10.0 11.2 12.5 14.0 16.0 18.0 20.0 22.5 25.0 28.0 32.0 36.0 40.0 45.0 50.0 56.0 63.0 71.0 80.0 90.0 100.0



1.25

A resolution test chart pattern for 1.25, consisting of a 3x3 grid of vertical bars on the left and a 3x3 grid of horizontal bars on the right.

1.4

A resolution test chart pattern for 1.4, consisting of a 3x3 grid of vertical bars on the left and a 3x3 grid of horizontal bars on the right.

1.6

A resolution test chart pattern for 1.6, consisting of a 3x3 grid of vertical bars on the left and a 3x3 grid of horizontal bars on the right.

1.8

A resolution test chart pattern for 1.8, consisting of a 3x3 grid of vertical bars on the left and a 3x3 grid of horizontal bars on the right.



11039-F



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. LIMITEE

ID/WG.358/5
16 décembre 1981

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Réunion informelle sur
le financement industriel
Vienne, Autriche, 18-19 janvier 1982

A QUEL POINT L'ANALYSE DE COUT-UTILITE
EST-ELLE "SCIENTIFIQUE" ?*

par

Amit Bhaduri**

003031

* Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle. Les opinions exprimées dans la présente étude sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les vues du Secrétariat de l'ONUDI.

** Consultant de l'ONUDI.

1. Du point de vue de l'analyse économique, l'aspect le plus délicat des décisions d'investissement est probablement l'incertitude considérable quant à l'avenir, qui les accompagne toutes. L'évaluation actuarielle fondée sur la "valeur escomptée" n'est praticable que si l'on dispose de quelques données sur la vraisemblance des divers résultats; or, l'investissement dans des projets industriels de longue durée implique automatiquement des paramètres dont on ignore complètement les valeurs probables. Comme Keynes l'a rappelé il y a longtemps : "il n'existe aucune base scientifique permettant de prévoir quoi que ce soit dans ce domaine. Néanmoins, la nécessité d'agir et de décider oblige dans la pratique à faire de son mieux pour tourner la difficulté et à procéder exactement comme on le ferait en s'appuyant sur une série de perspectives avantageuses ou désavantageuses issue d'un calcul à la Bentham, où chacune serait multipliée par ses propres probabilités, et dont on n'aurait plus qu'à faire le bilan"^{1/}. Ce qui ressort de telles "règles" pour la prise de décisions face à l'incertitude est un ensemble de "conventions" qui prétendent avoir une base scientifique mais ne sont en fait que des arrangements permettant d'agir. La totalité des "règles" relatives au choix des investissements dans des projets industriels de longue durée - période de remboursement, période de dédommagement, calcul du taux de rentabilité interne et analyse de coût-utilité au plan individuel ou collectif^{2/} - illustrent de manière frappante la façon dont les conventions économiques peuvent souvent être présentées comme le fruit de calculs scientifiques précis.

2. Par conséquent, la première chose à noter est que cette incertitude envahissante retire leur valeur scientifique à tous les critères de l'investissement. Certains des paramètres primordiaux des évaluations vont probablement changer au cours des années futures dans un sens totalement imprévisible pour nous. Et, dans la mesure où les résultats sont soumis à l'influence de ces changements inattendus - par exemple, le moment où s'opérerait une percée dans l'utilisation d'une nouvelle source d'énergie, ou le taux d'intérêt dans 20 ans - les évaluations ne sauraient servir de fondement logique à l'action. Naturellement, on peut toujours les utiliser comme bases d'action acceptées par pure convention. Mais alors, ces évaluations ont le même poids que les conventions admises sans recours à un raisonnement logique contraignant.

^{1/} J.M. Keynes, "The General Theory : fundamental concepts and ideas", Quarterly Journal of Economics, volume 51, 1937, page 211. Traduction du Secrétariat de l'ONUDI.

^{2/} Ce sont là des critères reliés entre eux par l'analyse, comme le montre tout traitement standard du sujet, par exemple, voir P. Massé - Le choix des investissements - Dunod - 1958.

3. Les conventions sociales évoluent souvent pour donner plus de cohérence à une société. Dans bien des cas, un jugement à propos de l'incertitude économique, fondé sur des conventions, remplit la même fonction. "La psychologie d'une société dans laquelle chaque individu s'efforce de copier les autres mène à ce qu'on peut appeler exactement un jugement fondé sur des conventions"^{3/}, tel celui qui détermine très souvent, par exemple, le climat d'un marché de valeurs. Les diverses conventions utilisées pour l'analyse économique des projets de longue durée ont cependant une dimension supplémentaire. Reste à savoir comment chacun des "acteurs" choisit de suivre un ensemble particulier de conventions à cause de l'incertitude. Ceux qui ont un meilleur pouvoir de négociation (par exemple, le fournisseur de l'aide ou du prêt dans le financement des projets) peuvent fixer les conventions que le partenaire plus faible devra accepter, non pas parce que l'une des parties est mieux informée que l'autre, mais simplement parce qu'elle a une plus forte position de négociation. C'est précisément pour cela que l'analyse de coût-utilité est très généralement admise comme critère d'évaluation d'un projet. Il ne s'agit pas là d'un "jugement fondé sur des conventions" admis par les deux parties mais, bien souvent, d'une convention imposée par la partie économiquement plus forte. Ainsi, l'analyse de coût-utilité au plan individuel ou collectif doit aujourd'hui sa valeur "scientifique" incontestée au seul fait que les institutions financières admettent très généralement cette convention qui doit être acceptée par le pays en développement emprunteur, dont la position de négociation est plus faible.

4. Voici deux exemples propres à illustrer ce point. Le recours aux prix internationaux en vigueur pour l'évaluation des projets (qu'il s'agisse de produits directement ou indirectement commercialisés) - recommandé par le manuel de l'OCDE qui fait autorité en la matière - implique que les projets doivent être viables au regard du schéma actuel de la division internationale du travail. Les pays en développement qui essaient de s'industrialiser précisément pour modifier ce schéma n'ont simplement aucune raison logique d'accepter une telle méthode d'évaluation^{4/}. Ils s'y conforment cependant souvent, à seule fin de convaincre leurs bailleurs de fonds qui fixent les règles du jeu.

^{3/} Keynes, op. cit.

^{4/} De fait, il est contraire à la logique de soutenir que l'industrialisation des pays en développement est nécessaire pour modifier le schéma actuel de la division internationale du travail et, en même temps, d'accepter le recours aux prix internationaux dans l'évaluation des projets industriels, car ces prix reflètent précisément ce schéma.

Le second exemple a trait à l'évolution du système financier international. Depuis l'effondrement total du système de parité de change de Bretton Woods, les projets qui dépendent d'un financement extérieur sont exposés à une grave incertitude due aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt. En 1973, environ 28 % seulement du total des prêts restant à rembourser par les pays en développement étaient assortis d'un intérêt variable (calculé à partir des fluctuations du LIBOR ou du taux de base des banques américaines), alors qu'en 1980, cette proportion a dépassé 60 %. Dans le même temps, le taux à court terme pratiqué par les banques des Etats-Unis est passé d'un modique 5 à 6 % en 1974-1975 à 19 ou 20 % dans les années 1980-1981. De la même façon, les fluctuations des taux de change ont été amples et imprévisibles. Néanmoins, l'analyse de coût-utilité, au plan individuel ou collectif, des projets industriels bénéficiant d'un financement externe continue à s'appuyer sur la convention des "calculs scientifiques" pour justifier ou rejeter des projets, sans tenir compte du fait qu'un projet peut être viable à certains taux d'intérêt et de change et non à d'autres. Les variations de ces taux étant un facteur inconnu pour tous les pays emprunteurs, ceux-ci n'ont, répétons-le, aucune raison logique impérieuse d'accepter l'analyse de coût-utilité comme base de l'évaluation des projets industriels. S'ils le font, c'est - encore une fois - seulement pour se conformer aux pratiques habituelles en matière de financement extérieur des projets.

5. Il y a pire encore : ces méthodes d'évaluation fondées sur des conventions ne sont pas les mêmes pour tous. Les exemples ne manquent pas où un gouvernement prêteur - par l'intermédiaire d'organisations multilatérales ou dans le cadre de négociations bilatérales - applique une méthode différente au niveau national. On aimerait savoir quelle est, dans les principaux pays prêteurs, la proportion des dépenses d'armement ou des travaux publics qui paraissent justifiés d'après les calculs de coût-utilité. Si l'analyse de coût-utilité était logiquement saine, sa logique devrait être la même pour tout le monde. Or, il n'en est guère ainsi - dans bien des cas importants, ceux qui imposent cette convention aux autres ne semblent pas disposés à s'y conformer eux-mêmes.

6. La leçon à tirer de cette situation est claire : puisqu'une convention n'a pas nécessairement une valeur scientifique, il n'est pas admissible qu'elle porte atteinte à l'autonomie économique des pays. Celle-ci devrait être reconnue à la fois par l'emprunteur et par le prêteur extérieur et ne devrait jamais être sacrifiée pour le seul motif d'appliquer des conventions sans fondement scientifique. Or, à deux égards essentiels au moins, l'analyse de coût-utilité du point

de vue de la collectivité est scientifiquement non fondée. Premièrement, elle ne tient pas dûment compte du facteur incertitude, qui intervient pourtant dans tous les projets d'investissement de longue durée. Deuxièmement, l'idée même d'utiliser des prix "de référence" (ou prix "comptables") suggère une "dualité" avec un programme de production efficace^{5/}. Par conséquent, les deux éléments sont déterminés en même temps de façon logique, et l'information concernant l'un (c'est-à-dire les prix) ne peut servir de source - directe ou indirecte - pour une information concernant l'autre (c'est-à-dire la production). Il n'y a pas de base, même dans la théorie classique de l'économie ou de la programmation, sur laquelle on puisse se fonder pour utiliser des prix comptables sans en même temps déterminer l'allure de la production. Et l'analyse de coût-utilité du point de vue de la collectivité n'a jamais pu fournir de solution logiquement satisfaisante dans ce domaine.

7. Une formule possible assurant une évaluation des projets par des agents extérieurs dans le respect de l'autonomie économique nationale reposerait sur les trois grands principes suivants :

- a) Il devrait s'agir d'analyse de coût-efficacité plutôt que d'analyse de coût-utilité : le pays emprunteur décide librement ce qu'il veut produire, c'est-à-dire la composition de la production, les techniques d'évaluation servant à déterminer la méthode des moindres coûts pour cette production. En d'autres termes, l'aspect "utilité" est laissé au jugement de l'emprunteur alors que l'aspect "coût" fait l'objet d'études détaillées.
- b) Il est possible d'établir des "normes" internationales de coût et, si un emprunteur entend s'en écarter très nettement, c'est à lui qu'il appartient de présenter une justification ou une explication afin de convaincre le prêteur. Ainsi, les "arguments de l'efficacité" seront-ils pris en considération dans la négociation et la surveillance des emprunts extérieurs.
- c) On devrait s'efforcer au maximum d'obtenir des prêts-programmes portant sur un nombre d'années donné plutôt que des prêts pour des projets déterminés. Il sera ainsi possible de déterminer la dimension

^{5/} A condition que la "structure de la production" présente les "propriétés de convexité" requises, excluant des rendements d'échelle croissants, aux plans statique et dynamique.

"minimale critique" d'un programme complexe d'investissement (compte tenu des économies externes), en sorte que les normes internationales de coût ne servent pas seulement à paralyser les pays dont les installations d'infrastructure ou autres moyens en rapport avec l'investissement sont insuffisants. Le recours aux prêts-programmes portant sur un nombre d'années déterminé contribuerait à réduire l'une des principales incertitudes affectant le financement extérieur de l'industrialisation.



